



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2077

Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 2e Meeting International Indoor de Lyon à la Halle Diagona (Lyon 9e) le 28 janvier 2023 - Approbation d'une convention mixte annuelle

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2077 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50 000 EUROS A LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES D'ATHLETISME POUR L'ORGANISATION DU 2E MEETING INTERNATIONAL INDOOR DE LYON A LA HALLE DIAGANA (LYON 9E) LE 28 JANVIER 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE ANNUELLE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme, dont le siège social est situé 31 avenue d'Italie à Bourgoin-Jallieu, organise avec l'association Décines Meyzieu Athlétisme la 2^{ème} édition du Meeting International Indoor de Lyon qui se tiendra à la Halle Stéphane Diagana à Lyon 9^{ème} le 28 janvier 2023.

Après le succès de la 1^{ère} édition en janvier dernier, le MNIL (Meeting International Indoor de Lyon) revient avec des ambitions sportives plus importantes. Inscrit dans le circuit Elite des meetings de la Fédération Française d'Athlétisme à sa création, le MNIL a intégré le circuit international, qualificatif pour les Championnats de France et pour les Championnats d'Europe en salle qui se dérouleront à Istanbul en mars 2023.

Le meeting réunira un plateau sportif riche et attractif de 220 athlètes (100 femmes et 120 hommes), venu-es du monde entier et mobilisé-es autour d'un programme composé d'épreuves de sprints, de sauts et de courses de demi-fonds (5 épreuves femmes et 6 épreuves hommes).

La technologie Wavelight, appelée également « lièvres lumineux », sera utilisée durant les épreuves de demi-fonds. Ce système innovant permettra aux athlètes de connaître leur allure par rapport aux records déjà établis, grâce à un marquage lumineux visible tout au long de leur course. Il facilitera également la compréhension des courses et améliorera l'expérience des spectateurs.

Une opération « Découverte de l'athlétisme » à destination des jeunes du quartier de La Duchère, sera mise en œuvre en amont de la rencontre. Les jeunes seront ensuite invités avec leurs familles à assister à la compétition.

Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme, cette manifestation a pour objectifs de :

- renforcer la place du premier sport olympique dans le paysage sportif lyonnais ;
- mobiliser un grand nombre de spectateurs, spécialistes ou non, à travers un véritable spectacle sportif à enjeux ;
- proposer à Lyon de façon pérenne une compétition d'envergure internationale, parmi les 10 meilleures en Europe, avec la présence de nombreux athlètes internationaux au meilleur niveau.

Pour l'organisation de ce 2^{ème} meeting, le budget prévisionnel s'élève à 202 000 euros, contre 64 000 euros pour la précédente édition organisée le 21 janvier 2022. Cette

augmentation est liée au nouveau calibrage international du meeting qui implique une hausse du nombre d'athlètes européens engagés dans la compétition et donc des frais liés à leur accueil, notamment avec l'instauration de primes d'engagement.

Pour mémoire, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme a perçu par délibération n° 2022/1486 du 27 janvier 2022 une subvention de 6 000 euros pour l'organisation du 1^{er} Meeting National Elite Indoor de Lyon organisé le 21 janvier 2022.

En raison de l'intérêt sportif que présente cette manifestation d'envergure internationale à deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, je vous propose qu'une subvention de 50 000 euros soit allouée à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 2^{ème} Meeting International Indoor de Lyon à la Halle Diagana à Lyon 9^{ème} le 28 janvier 2023.

Vu ladite convention mixte annuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 50 000 euros est allouée à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 2^{ème} Meeting International Indoor de Lyon à la Halle Stéphane Diagana à Lyon 9^{ème} le 28 janvier 2023.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention mixte annuelle.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET